

À l'ouverture de la séance du 11 mars 2021, 29 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 7 procurations).

1. Motion du CA du 11 mars 2021

La motion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

2. Procès-verbal du CA

2.1. Procès-verbal du CA du jeudi 11 février 2021

Il est demandé le remplacement de « une salle de 200 mètres carrés » par « une salle de 100 mètres carrés » à la page 8.

Le correctif apporté, le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3. Ressources Humaines

3.1 Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes

Le Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance.

4. Evolution du plan de continuité d'activité

Le plan de continuité d'activité est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

4. Prospective et moyens

4.1 Rapport annuel de performance 2020

Le Rapport annuel de performance 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4.2 Approbation du Compte financier 2020 et affectation du résultat

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 477,8 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 417,6 ETPT hors plafond

- 160 499 045,62 € d'autorisations d'engagement
 - 130 951 772,33 € personnel
 - 19 958 167,20 € fonctionnement
 - 9 589 106,09 € investissement

- 158 716 310,55 € de crédits de paiement
 - 130 951 772,33 € personnel
 - 20 343 470,30 € fonctionnement
 - 7 421 067,92 € investissement

- 156 620 377,70 € de recettes

- - 2 095 932,85 € de solde budgétaire (déficit)

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 1 membre s'est déconnecté en cours de séance ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 887 785,29 € de variation de trésorerie

- - 1 097 714,36 € de résultat patrimonial (dont une perte de - 1 104 655,14 € au titre du budget principal et un excédent de 6 940,78 € au titre de la Fondation)

- 1 902 695,99 € de capacité d'autofinancement

- -1 519 168,25 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2020 du budget principal, soit - 1 104 655,14 €, en réserves et l'excédent de la Fondation, soit 6 940,78 €, en report à nouveau.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Article 4 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau généré sur l'exercice 2019 par le changement de méthode comptable des droits d'inscription et une régularisation de la TVA sur les colloques, soit 1 940 982,01 €, en réserves.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération.

4.3 Rapport annuel de l'activité de la fondation de l'Université d'Angers

Le rapport annuel 2020 de l'activité de la fondation de l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 9 abstentions, 1 membre s'est déconnecté en cours de séance ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

4.4. Primes d'administration et pour charges administratives 2020-2021

Il est proposé de supprimer la prime du "chargé de mission rapprochement" et d'ajouter celle de l'administrateur provisoire de la COMUE.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

4.5 Appel à cotisation UNESS 2021

Le montant de l'appel à cotisation est de 40 887 euros. L'Université (budget général) prendra en charge un montant de 12 266 euros.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

4.6 Adhésion 2021 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements

L'adhésion 2021 d'un montant de 22 079 € est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5. Enseignement et vie étudiante

5-1 Bilan du dispositif BO+ sur les 3 années et pérennisation - vote

La pérennisation du dispositif est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 15 mars 2021